

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
—  
ARRÊTÉ  
du 17 avril 2026

**La Présidente de Limoges Métropole**

Me le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-4 et L. 522-15.

Me la délibération n°120 du 8 avril 2026 portant délégation d'attribution de travail communautaire au Président.

**CONSIDÉRANT** que la Présidente peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de l'organe de signature, aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

**CONSIDÉRANT** que M. Sylvain ATTARD assure les fonctions de Directeur de l'exploitation de l'espace public au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables.

**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence MARIN assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables.

NP 28137

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Sylvain ATTARD, Directeur de l'exploitation de l'espace public, au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime KIMOCO et toutes conditions générales applicables de tous les marchés publics, quelle que soit la procédure mise en œuvre, inférieure à 25 000 € HT de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Tous les actes de commande de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (justificatif de capacité, attestation de travaux) et autres prestations relatives de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Actes d'engagement des dépenses dans le cadre des dépenses de fonctionnement de la Direction de l'exploitation de l'espace public.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'exploitation de l'espace public, n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un visa relatif au acte signé.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain ATTARD, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Laurence MARIN.


**ARTICLE 3** - Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

**ARTICLE 4** - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Sylvain ATTARD, Directeur au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28137.pdf  
(.pdf, 159,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER